Compte rendu

Mode d'emploi du représentant associatif dans les commissions liées à l'eau
Exemple des SAGE et contrats de rivière

Samedi 21 novembre 2009 à Villeurbanne

Journée d'échanges et de formation
Réseau Régional Eau - FRAPNA Rhône-Alpes

La loi sur l'eau de 1992 confortée par la loi de 2006 a placé la gestion de l'eau dans un cadre concerté à tous les niveaux (national, bassin, territoire). Les Associations peuvent alors prendre toute leur place dans ce processus. Mais, une des conditions est de pouvoir présenter des bénévoles pour être les porte-paroles de la protection de la nature dans ces réunions. Ainsi, le défi des Associations est de disposer et d'animer un réseau de bénévoles compétents, sachant prendre la parole pour défendre des positions étayées et avançant des propositions pertinentes et constructives.

Le Réseau Régional Eau FRAPNA et le Réseau National Eau de France Nature Environnement (FNE) ont donc organisé une journée d'échanges et de formation autour de la représentation associative dans les commissions institutionnelles sur l'eau.

Cette journée a rassemblé 31 personnes, membres (anciens et nouveaux) du Réseau eau FRAPNA, mais aussi des autres associations de protection de la nature, des associations de consommateurs, impliqués ou qui souhaiteraient s'impliquer dans les instances de concertation institutionnelles sur l'eau : comités de bassin, commissions locales de l'eau des SAGE, comités de rivière des contrats de rivière, Conseils Départementaux de l'Environnement, des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST) ou autres. Les pêcheurs, pourtant invités, n'ont malheureusement pas pu être représentés.

Les objectifs principaux de cette journée étaient la rencontre avec les animateurs des Réseaux départementaux, régional et national sur l'eau, les échanges entre représentants associatifs de diverses commissions et diverses provenances départementales, et enfin le partage des expériences et des positions de la FRAPNA et de FNE. Cette journée était aussi un moment convivial entre tous les acteurs associatifs de la protection de l'eau et des milieux aquatiques.

Les premiers arrivants vers 9H ont pu visiter les locaux de la FRAPNA, se documenter et boire un bon café chaud.

Nous avons commencé la journée à 9H30 comme prévu. Nous avons excusé l'absence du président de la FRAPNA Région **Christopher Thornton** qui devait lancer la journée. Le mot d'introduction a donc été réalisé par **Alain Chabrolle** (porte parole de la FRAPNA et administrateur de FNE). Il a notamment rappelé la ligne directrice des actions de la FRAPNA que constitue le document **« L'environnement en Rhône-Alpes, les 88 propositions de la FRAPNA".** Et **Jacques Pulou**, pilote politique du Réseau eau de la FRAPNA et membre du directoire du Réseau eau de FNE a rappelé le cadre européen qu'apporte la Directive Cadre sur l'Eau de 2000 et les répercutions sur l'organisation de la gestion de l'eau au niveau de la France, mais aussi au niveau du bassin versant Rhône Méditerranée pour aller jusqu'au local avec les outils SAGE et contrats de rivière. Enfin, **ce contexte nouveau passe d'une logique de moyens à une logique de résultats.**

Jérôme Crosnier, Chef de l'unité Milieux aquatiques et Hydroélectricité - DREAL Rhône-Alpes, nous a présenté l'organisation des politiques et des institutions politiques de l'eau. Rôle de l'Etat dans la gestion concertée de l'eau.
La présentation est disponible sur : http://www.frapna.org/content/category/11/39/87/

Robert Dumas - Agence de l'eau Rhône Méditerranée et Corse a continué sur l'organisation et le rôle de l'Agence de l'eau dans la gestion de l'eau au niveau du bassin Rhône-Méditerranée. Articulation DCE, SDAGE/ programme de mesures et mise en application par les SAGE et les contrats de rivière.
La présentation est disponible sur : http://www.frapna.org/content/category/11/39/87/

Une personne de la salle demande des précisions sur le rôle de l'Agence de l'eau car elle n'a pas eu l'occasion de les rencontrer dans le cadre du suivi de la station d'épuration de la Roche-sur-Foron en Haute-Savoie.

Robert Dumas. Le rôle de l'Agence de l'eau est de travailler avec les maîtres d'ouvrages. Les collectivités peuvent associer différents partenaires, par la suite, qui ne seront pas amenés forcément à rencontrer l'Agence de l'eau. **L'Agence de l'eau n'a pas le rôle de la police de l'eau.** Ce sont les DDEA (Direction Départementale de l'Equipement et de l'Agriculture) qui ont ce rôle. Aussi, en France nous fonctionnons essentiellement par autocontrôle. **L'Agence de l'eau aide au financement de projets** à un certain pourcentage (de 30 à 80% selon les projets) permettant la protection de la ressource en eau ou des milieux aquatiques.

Jacques Pulou intervient au côté de Robert Dumas pour repositionner le rôle de l'Agence de l'eau et le fonctionnement des différentes commissions (Comité de bassin, commissions territoriales), la réalisation SDAGE et programme de mesures, vis-à-vis des associations.

Une personne s'interroge sur la protection des sources ?

Les personnes de la salle soulèvent aussi le problème de la non application de la réglementation : problèmes des captages, problèmes des pesticides.

Jacques Pulou : en effet les réglementations ne sont pas toujours appliquées. Les services de l'Etat en charge du contrôle ont peu de moyen. **Nous devons être vigilants sur l'application à minima des lois.**

Les questions ont été posées au fil des présentations, ce qui a retardé le programme. Aussi le temps d'échange était donc informel. Le temps d'échanges formel a donc été très réduit.

Après les présentations plus générales, les représentants du terrain nous rapportent leur expérience.

Chrystel Fermont – Responsable pôle technique – Syndicat Mixte de la Rivière Drôme, nous fait un retour d'expérience sur le SAGE Drôme. La vision de la représentation/concertation par le porteur du SAGE.
La présentation est disponible sur : http://www.frapna.org/content/category/11/39/87/

Enfin pour clôturer la matinée, **Roger Mathieu - Représentant FRAPNA dans le SAGE Drôme, Président d'honneur FRAPNA Drôme,** nous fait un retour d'expérience de sa représentation FRAPNA dans le SAGE Drôme. La vision de la représentation/concertation par le monde associatif.
Roger Mathieu n'a pas souhaité réaliser un power point, mais plutôt nous faire un retour oral de son expérience.

Roger Mathieu se présente comme un écologiste qui s'intéresse à l'environnement, comme nous tous a priori. C'est un Drômois qui travaille sur la Drôme depuis les années 1980. Le SAGE Drôme est le premier SAGE de France, du fait des acteurs déjà mobilisés, la rivière est choisie comme site expérimentale en 1992 après la loi sur l'eau de cette même année. Bien sûr, la Drôme est la plus belle rivière d'Europe (110 km de long sans barrage tout de même !). Régime torrentiel et enjeux forts. Au début, il était seulement membre de la CLE (Commission Locale de l'Eau), et pas au bureau. **Importance d'obtenir un poste au bureau de la CLE, c'est dans cette instance que les décisions sont prises.** Le SAGE dépend aussi fortement de son Président qui orientera vers telle ou telle priorité. Importance de bien travailler les dossiers avant les réunions. Nous avons les outils de la protection des milieux aquatiques, bien les connaitre. **Bien connaître aussi les rouages administratifs et les lois.** Intégrer des commissions

thématiques est aussi important. Dans le cas du SAGE Drôme, les usagers peuvent avoir un suppléant. Mais ce n'est pas le cas pour tous depuis la loi de 2006 qui a supprimé les suppléants. Cela pose des problèmes pour les associations, difficulté pour une personne de toujours pouvoir se libérer pour les réunions.

Les enjeux d'une rivière à l'autre sont différents : cela peut-être l'irrigation, lit majeur, espèce (loutre, apron,…), pollution, tourisme.

Bien connaître **la portée des documents.** Le PAGD (Plan d'Aménagement et de Gestion Durable) du SAGE n'est pas réglementaire. Regarder plutôt le règlement, opposable aux tiers.

Globalement, Roger Mathieu observe assez peu d'implication des élus. Ce qui peut-être l'inverse ailleurs, puisqu'un SAGE doit être porté politiquement.

A l'initiative du SAGE Drôme, un observatoire de la rivière pour mesurer, quantifier, et rendre des données accessibles au public, a été mis en place.

Problème des débits réservés : ONEMA et les MISE (Mission Inter Services de l'eau) qui mesurent les débits. Le contrôle est difficile. Une amende a été émise sur la rivière Bourne.

Jacques Pulou avec Roger Mathieu : Il faut travailler régulièrement pour pouvoir représenter et défendre la nature. Concernant les milieux aquatiques, **les leviers sont là. Il manque des personnes pour les lever. Présence des financements, manque de personnes pour porter des projets.** Il y a donc tout un panel de règlements et de financements (Agence de l'eau) pour porter des projets correspondant à la protection des milieux aquatiques. A l'inverse de la protection de la biodiversité en général.

Roger Mathieu rappelle les problèmes de la maîtrise foncière. L'ASPAS (Association pour la Protection des Animaux sauvages), dont il fait aussi parti, recherche des terrains à acheter.

Une personne de la salle intervient pour mettre en évidence le manque d'informations auprès du public que ce soit de la part de l'Agence de l'eau (consultations citoyennes 2005, 2008 passées sans avoir été connues) ou des associations. Volonté d'une amélioration de la communication des informations. Ainsi, qu'un problème pour financer des études sur les sédiments du lac d'Annecy.

Nous passons au repas avec 15 minutes de retard. Le temps du repas est un temps d'échanges informels entre les participants.

Nous reprenons les présentations à 14H avec (cette présentation était prévue initialement en fin de matinée) **Romain Suaudeau (Coordinateur Réseau eau - France Nature Environnement) et Audrey Roggeman (Animatrice Réseau eau - FRAPNA Région)** qui ont présenté : Pourquoi un Réseau des associations de protection de la nature en France sur l'eau ? Son maillage départemental, régional et national.
La présentation est disponible sur : http://www.frapna.org/content/category/11/39/87/

Puis nous enchainons toujours avec **Romain Suaudeau sur** la présentation des conclusions de l'étude nationale sur les SAGE – Réseau eau de FNE.
Cette présentation retrace bien les propos de Roger Mathieu et de Jacques Pulou sur la représentation associative. **Importance du rôle des associations car l'Etat ne peut pas toujours être moteur.** Les associations sont le moteur de la mise en place de certains projets. Importance de la présence des associations dans le bureau et les commissions thématiques, territoriales.
La présentation est disponible sur : http://www.frapna.org/content/category/11/39/87/

Le rapport de cette étude (30p) est disponible sur : http://www.fne.asso.fr/fr/themes/question.html?View=entry&EntryID=145

Jacques rappelle l'importance du **SDAGE qui doit être la bible** du représentant.

Nous terminons avec **Audrey Roggeman** qui présente le projet du guide du représentant dans les commissions des SAGE et contrats de rivière, son rôle, les positions de la FRAPNA sur l'eau à défendre en réunion.
Du fait d'une volonté de financement de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse et de France Nature Environnement ce projet peut être plus ambitieux. Réaliser un document/plateforme rassemblant les actions, les positions, les informations pour les membres, du Réseau eau de la FRAPNA.

Une personne souhaite un format A4 plutôt que A5 comme il est présenté.

Bien intégrer un point sur ce que le SDAGE implique sur les SAGE et contrats de rivière, cohérence avec les outils de l'urbanisation (SCOT, PLU).

Nous finissons la journée comme nous l'avons commencé avec Alain Chabrolle et Jacques Pulou qui remercient les participants. Ils rappellent donc que maintenant chaque participant a identifié le Réseau eau et peux donc faire remonter des demandes d'informations, des requêtes pour sa représentation, un dossier eau difficile, ou encore une information intéressante sur la gestion de l'eau… **Il est primordial que les informations circulent dans un sens et dans l'autre.**

En conclusion, globalement cette journée est positive et s'est bien déroulée. Les participants sont repartis avec des informations, des clés mais aussi des questionnements. Les présentations ou interventions plus orales de retour d'expériences notamment de Roger Mathieu et de Jacques Pulou ont été appréciées. Le mode de présentation par le power point et donc peut-être à revoir, à utiliser sur une demi-journée seulement, puis mettre en place d'autres outils pour transmettre de l'information, des savoirs faire (sous forme d'ateliers en petits groupes par exemple). Le programme était dense, voir pour alléger. Rythmer d'avantage pour pouvoir prendre une pose, et donner un cadre précis des possibilités d'interventions des participants (quand, se présenter, tour de table au début,…). Bien laisser un temps d'échanges et de questions, formel. Une salle plus grande sera nécessaire si les participants sont plus de 30 personnes.